
LA CONDITION ENSEIGNANTE

Avis au ministre de l'Éducation
avril 1984



Québec 

Comité d'étude sur la condition enseignante

Membres

M. Claude Benjamin,
président du Conseil
M. Lucien Rossaert,
vice-président du Conseil
M. Claude Capistran,
membre du Conseil
M. Alain Laramée,
membre du Conseil
M. Rosaire Morin,
membre du Conseil
Mme Françoise Simard
membre du Conseil

Coordonnateur

M. Jean-Pierre Lamoureux

Chef de l'équipe de recherche

Mme Suzanne Fontaine

Secrétaire

M. Fernand Toussaint

Avis préliminaire adopté à la 295e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 28 avril 1984

ISBN 2-550-07404-1
Dépôt légal: deuxième trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	page
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE I — La tâche des enseignants	3
<i>Les aspects quantitatifs de la tâche des enseignants déterminés par le décret</i>	3
le temps d'enseignement	4
la tâche éducative	4
la semaine régulière de travail	4
les règles de formation des groupes d'élèves	4
<i>Les autres facteurs qui affectent quantitativement et qualitativement la tâche des enseignants</i>	5
le nombre de groupes d'élèves à rencontrer	6
le nombre réel d'élèves par groupe	7
le rythme et les modalités des changements pédagogiques	7
• <i>les nouveaux programmes d'études</i>	7
• <i>l'évaluation des apprentissages</i>	8
• <i>l'intégration des enfants en difficulté</i>	9
la rigidité et l'éparpillement de l'organisation de l'enseignement	10
le contexte général entourant l'exercice de la profession enseignante	11
• <i>le climat</i>	12
• <i>l'impact de l'évolution sociologique, culturelle et économique</i>	12
CHAPITRE II — Conclusion et recommandations	15
<i>Le temps d'enseignement</i>	16
<i>Les spécialistes au primaire</i>	16
<i>Les professeurs de matières à une(1) ou deux(2) périodes au secondaire</i>	17
<i>Les nouveaux programmes d'études</i>	17
<i>L'intégration des élèves en difficulté</i>	18
<i>L'enseignement professionnel</i>	18
<i>Le minutage de la tâche des enseignants</i>	19
ANNEXE I	
<i>Collaborations reçues par le Conseil</i>	21
ANNEXE II	
<i>Extrait du décret sur la tâche de l'enseignement et son aménagement</i>	23

100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

La condition enseignante

Avis préliminaire adopté à la 295^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 28 avril 1984

Avant-propos

Le présent rapport préliminaire sur la tâche des enseignants* se situe dans le cadre d'une étude plus globale sur la condition enseignante actuelle dont le ministre de l'Éducation a confié la réalisation au Conseil supérieur de l'éducation en janvier 1984. Il a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation lors d'une réunion spéciale tenue le 28 avril 1984.

Le rapport final de l'étude globale est prévu pour juillet prochain. Toutefois, la conjoncture présente justifie le Conseil d'intervenir dès maintenant auprès du ministre de l'Éducation. D'une part, les données qu'il a recueillies jettent un vif éclairage sur la réalité fort problématique de la condition actuelle des enseignants et des services éducatifs offerts dans les écoles; d'autre part, c'est dès le mois d'avril que le ministère de l'Éducation édicte habituellement ses règles budgétaires pour l'année suivante et que les commissions scolaires planifient l'organisation des écoles et l'affectation des tâches pour la rentrée de septembre. Dans le but de faire profiter les instances responsables de ses réflexions face à une situation qu'il estime urgente, le Conseil propose donc dans ce rapport préliminaire quelques correctifs minima qui devraient, selon lui, s'appliquer concrètement dès la prochaine année scolaire. À cause des contraintes de temps, un certain nombre d'aspects seulement de la condition enseignante seront touchés et leur traitement sera forcément synthétique. Un plus large développement de toute la question sera fait dans le rapport final.

La démarche que le Conseil a utilisée pour réaliser son mandat en fut une d'écoute des principaux interlocuteurs du milieu de l'éducation. Les enseignants et les enseignantes reçurent, il va de soi, une attention prioritaire; en outre, qu'ils soient commissaires, parents, directeurs généraux, directeurs d'écoles, cadres scolaires, personnel non enseignant ou encore étudiants, tous eurent la possibilité de s'exprimer sur la question.

Des audiences tenues dans chaque grande région du Québec et à l'échelle nationale, une recherche-terrain auprès d'enseignants et d'enseignantes d'une cinquantaine d'écoles, une analyse de nombreuses sources d'informations obtenues hors audiences (mémoires, lettres, cassettes, etc.), tout cela a fourni d'abondantes données au Conseil.

* À moins d'indication contraire, le terme générique «enseignants» désignera autant les enseignants que les enseignantes dans ce texte.

Dans sa démarche, le Conseil désirait acquérir, à l'aide de faits concrets et de témoignages circonstanciés, une connaissance éclairée des caractéristiques de la pratique de la profession d'enseignant. Il voulait cerner les principaux problèmes que vivent les enseignants et les enseignantes et en évaluer les incidences concrètes sur la vie de l'école. Il recherchait l'expression des points de vue et des aspirations du personnel enseignant et des autres intervenants concernés. Il s'attendait aussi à ce que, au-delà de la description de situations problématiques, on fasse valoir devant lui des voies de solution soit déjà mises en oeuvre en certains milieux, soit entrevues comme réalistes et souhaitables pour le bon climat des écoles, la qualité du service pédagogique et éducatif et la satisfaction du personnel.

Le Conseil peut témoigner qu'il a reçu une collaboration massive et empressée du milieu scolaire* même si des contraintes de temps très sévères constituaient un véritable défi à relever.

C'est pourquoi il tient à remercier très sincèrement tous les organismes et tous les individus qui lui ont permis de conduire cette étude en lui présentant un mémoire, en répondant à ses enquêtes-terrain, en lui fournissant de la documentation et des informations, en témoignant de leur vécu ou en collaborant d'une façon ou d'une autre à ses travaux.

À ce moment-ci de son étude, le Conseil estime avoir réuni assez d'éléments sur les changements en cours du système d'éducation et sur la tâche des enseignants pour qu'il puisse dès maintenant proposer des correctifs essentiels pour l'année scolaire 1984-1985. Il aurait toutefois souhaité ne pas devoir intervenir à ce moment-ci de son étude. S'il le fait, c'est qu'il en est venu à la conclusion qu'il s'impose que les conditions qui prévalent dans l'enseignement primaire et secondaire ne se détériorent pas davantage et, si possible, connaissent certaines améliorations essentielles.

* Voir des informations à cet effet à l'Annexe I.

Chapitre I

La tâche des enseignants

Pour les fins du présent rapport préliminaire, le Conseil n'a retenu de traiter que des principaux facteurs qui affectent quantitativement et qualitativement la tâche des enseignants, les rapports que ceux-ci entretiennent avec leurs élèves et finalement la qualité des services qu'ils leur dispensent. Une étude plus approfondie en sera faite toutefois dans le rapport final.

Sous cet aspect, les nombreux et substantiels mémoires reçus d'organismes de diverses natures et les centaines de témoignages entendus en audiences publiques ou dans les écoles ont permis de situer l'exercice de la profession enseignante dans son vrai contexte et d'évaluer le poids de l'oeuvre éducative que les enseignants doivent assumer quotidiennement.

Certes, l'éventail de faits et d'opinions recueillis laisse voir certaines divergences de vues sur l'évaluation de la situation des enseignants. Mais, que la source en soit les enseignants, les professionnels de l'enseignement, les commissions scolaires ou les directions diverses, les données convergent très majoritairement vers une perception commune qui ne permet pas de douter des problèmes réels qui affectent présentement le fonctionnement des écoles, l'accomplissement de la tâche des enseignants et les services éducatifs reçus par les élèves.

Dans l'état actuel de sa réflexion et tenant compte notamment des nombreux changements survenus dans le milieu scolaire, changements dont les incidences sur l'école sont certaines, *le Conseil exprime sa conviction que les nombreux changements en cours dans le système d'éducation québécois rendent la tâche d'enseigner et d'éduquer beaucoup plus lourde et complexe que la population ne le croit généralement.* C'est pourquoi, après avoir décrit rapidement cette situation et en avoir souligné les composantes majeures, le Conseil propose des recommandations quant à la tâche des enseignants en 1984-1985.

Pour ce faire, le Conseil a tenu compte des aspects quantitatifs de la tâche des enseignants, des exigences pédagogiques nouvelles à satisfaire et d'un certain nombre de situations particulières qui affectent les enseignants dans l'exercice de leur rôle pédagogique.

Les aspects quantitatifs de la tâche des enseignants déterminés par le décret

Le chapitre 8 du décret tenant lieu de convention collective détermine la tâche de l'enseignement et son aménagement de 1983 à 1986. Après avoir traité des principes généraux, défini la fonction générale de l'enseignant (10 attributions spécifiques*) et précisé la durée de l'année de travail, il stipule la durée de la présence obligatoire à l'école, de la tâche éducative et du temps moyen maximum consacré à l'enseignement et aux activités étudiantes inscrites à l'horaire de l'élève.

* L'Annexe 2 rappelle ces attributions.

Le tableau suivant, sur la base d'une semaine de cinq jours, fait état de la situation pour ces trois derniers aspects pour la durée d'application du décret.

		Précolaire	Primaire	Secondaire
Disponibilité à l'école	1983-1986	27 h 00	27 h 00	27 h 00
Tâche éducative	1983-1986	23 h 00	23 h 00	20 h 00
Temps moyen d'enseignement + activités étudiantes inscrites à l'horaire des élèves	1983-84 (p1)		20 h 30	17 h 05
	1984-85 (p2)		21 h 00	17 h 55
	1985-86 (p3)		21 h 00	18 h 20

Par rapport à la convention collective précédente (1979-1982), la tâche de 1983-1984 comporte une augmentation du temps moyen d'enseignement de 30 minutes au primaire et de 100 minutes d'enseignement et d'autres activités au secondaire. Comme le tableau précédent l'indique, le décret prévoit que le temps d'enseignement s'accroîtra encore de 30 minutes au primaire l'an prochain et respectivement de 50 et 25 minutes au secondaire en 1984-1985 et 1985-1986.

Pour sa part, la *tâche éducative* demeure la même d'une année à l'autre. Rappelons qu'elle comprend les activités professionnelles suivantes: présentation des cours et des leçons, récupération, activités de formation et d'éveil (préscolaire), activités étudiantes, encadrement et surveillance autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements (article 8-4.04)*. Quant à la *présence obligatoire à l'école*, elle se maintient à 27 heures de travail «au lieu assigné et aux moments déterminés pour chaque enseignant par la commission ou la direction de l'école» (article 8-4.02). Elle est composée de la tâche éducative et de la balance du temps en activités diverses telles que la surveillance des déplacements d'élèves, les rencontres avec les parents, etc.

Les *règles de formation des groupes d'élèves* constituent un autre important facteur de la tâche des enseignants. Le décret (article 8-8.02) les établit en termes de *maximum* et de *moyenne* pour les divers niveaux (ordres) et secteurs d'enseignement et les diverses catégories d'élèves. Ainsi, par exemple, pour les classes régulières de formation générale, le maximum et la moyenne sont respectivement de 20 et de 18 au préscolaire, de 27 et de 25 (1^{er} cycle) et de 29 et 27 (2^e cycle) au primaire et de 32 et 30 au secondaire. Ce maximum et cette moyenne varient beaucoup pour ce qui est des classes spéciales d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (v.g. 17 et 15 pour les déficients mentaux légers), pour certains cours du secondaire (v.g. 23 et

* Article 8-4.03 pour PAPT et PACT.

20 pour l'économie familiale) et les cours du secteur professionnel (v.g. 13 et 10 pour l'agro-technique et la foresterie).

Voilà l'essentiel des facteurs quantitatifs que prévoit le décret quant à la tâche de l'enseignant. S'en tenir à ces données normatives ne permettrait qu'une vue superficielle et fort incomplète de la tâche réelle. D'aucuns peuvent prétendre que cette tâche serait quantitativement plus lourde ailleurs qu'au Québec. Le Conseil s'abstient pour l'instant de se prononcer sur une telle comparaison qui exige d'abord des données d'une grande fiabilité. Pour l'instant, le Conseil croit devoir mettre en évidence d'autres dimensions non négligeables d'ordre qualitatif qu'il juge essentielles à la compréhension de la condition enseignante dans les circonstances actuelles.

**Facteurs qui affectent
quantitativement et
qualitativement la tâche
des enseignants**

La charge de travail déterminée dans le décret prend en effet tout son sens une fois qu'elle est mise en rapport avec les conditions concrètes où elle s'actualise. Et c'est surtout à ce point que l'on touche au malaise profond et à l'essoufflement généralisé que l'on retrouve dans les écoles.

À cet égard, la somme des informations et des opinions recueillies par le Conseil ne laisse pas d'équivoque. Elle a permis d'identifier un large éventail de réalités — ordinairement fort complexes et le plus souvent ignorées de la population — dont les incidences sur la tâche des enseignants et la qualité du service pédagogique méritent d'être considérées attentivement. Ce sont notamment:

- le nombre de groupes d'élèves à rencontrer;
- le nombre d'élèves par groupe;
- le rythme et les modalités des changements pédagogiques:
 - les nouveaux programmes d'études;
 - l'évaluation des apprentissages;
 - l'intégration des élèves en difficulté;
- la rigidité et l'éparpillement de l'organisation de l'enseignement;
- le contexte général entourant l'exercice de la profession enseignante.

Avant d'aborder chacun de ces aspects, le Conseil tient à dire que la description qu'on lui a faite de la réalité quotidienne à l'école lui a permis de saisir plus en profondeur ce que représente le fait d'être un enseignant, un éducateur auprès des jeunes. Au-delà des exigences souvent très lourdes de la préparation immédiate des cours et des activités de la mise à jour constante de ses connaissances, de la fabrication du matériel didactique et des instruments de mesure et d'évaluation, de la correction des travaux des élèves, *c'est tout le réseau de relations humaines où se situe l'acte éducatif qui donne son sens le plus profond à la tâche de l'enseignant, notamment au primaire où le titulaire est davantage au centre de multiples interventions.* Ces relations humaines, elles se concrétisent entre autres dans la soif de chaque jeune de trouver une réponse immédiate à ses attentes, dans les rapports réguliers avec les parents, dans les rapports avec tout ce qui sollicite l'école (campagnes de santé, de sécurité, etc.), dans les rapports avec les collègues, les directions et le milieu en général... *De tout cela, le Conseil fonde sa conviction qu'être un éducateur véritablement*

attentif et présent aux jeunes est une des tâches qui mobilisent le plus profondément la personne de l'enseignant.

a) Le nombre de groupes d'élèves à rencontrer

Sur le plan de la qualité des rapports maître-élèves et sur le plan de la charge de travail des enseignants, le nombre de groupes d'élèves à rencontrer est un problème sérieux qui affecte surtout les enseignants de certaines matières au secondaire et les spécialistes au primaire.

Dans le cas des enseignants du secondaire, le nouveau régime pédagogique, outre le système assez généralisé de l'enseignement de chaque matière par un spécialiste, est une cause majeure de la grande variation que l'on retrouve dans le nombre de groupes à rencontrer par un enseignant. La nouvelle grille-matières et la grille-horaire correspondante déterminent des blocs de 6, 4, 2 et 1 périodes par cycle selon les matières. Moins de périodes étant maintenant consacrées généralement aux diverses matières, la plupart des enseignants du secondaire général, sauf ceux qui enseignent une matière à six (6) périodes par cycle, ont ainsi vu s'accroître leur nombre de groupes et d'élèves à rencontrer. Ainsi, par exemple, prenant comme base 24 périodes d'enseignement sur 6 jours et 30 élèves par classe, le professeur de français rencontre 4 groupes et 120 élèves, le professeur de géographie, 6 groupes et 180 élèves, les professeurs d'enseignement religieux et moral, ou d'éducation physique, 12 groupes et 360 élèves et le professeur d'éducation au choix de carrière, 24 groupes et 720 élèves.

Les enseignants devant rencontrer des élèves en nombre aussi considérable que 360 ou 720 ne peuvent, de toute évidence, les connaître vraiment, établir avec eux des rapports humains personnalisés et s'occuper de leurs problèmes individuels d'apprentissage. *À cause de l'augmentation du temps moyen d'enseignement prévu au cours des deux prochaines années, le Conseil estime que les enseignants risquent de devenir de plus en plus de simples « donneurs de cours » et de devoir se consacrer d'autant moins aux activités étudiantes et à l'encadrement des élèves.* Il peut arriver même que l'enseignement occupe la totalité de leur tâche éducative et ne laisse donc que peu de contacts éducatifs avec les élèves en dehors des cours.

Dans le même sens, on peut aussi déceler un problème fort grave chez les *spécialistes au primaire*, en particulier pour la musique, les arts plastiques et la danse. Ces enseignants doivent souvent visiter 2, 3, 4 ou 5 écoles et rencontrer, selon la durée des cours, 20, 30 et même jusqu'à 40 groupes d'élèves. Il est bien évident ici, en termes d'organisation pédagogique, que le fait de fractionner le temps d'enseignement en courtes périodes (v.g. 30 ou 35 minutes) multiplie d'autant le nombre de groupes et d'élèves à rencontrer. Cette charge ne suffisant pas, on demande parfois à ces spécialistes d'assumer en plus de la surveillance pour compléter leur présence obligatoire de 27 heures à l'école...

Signalons ici que le nombre de groupes d'élèves à rencontrer prend une importance d'autant plus grande lorsque ces groupes se distribuent sur plusieurs *classes différentes* au secondaire, entre des *catégories différentes d'élèves* (v.g. passer des classes régulières au professionnel court ou à des classes spéciales) ou encore sur des *niveaux (ordres) différents*.

Ces situations sont fréquentes et de toute évidence plus exigeantes pour l'enseignant.

b) Le nombre réel d'élèves par groupe

Dans les faits, pour ce qui est du nombre d'élèves par groupe, il tend à s'élever, selon les dires mêmes des administrateurs. À cause de la disparition du rapport maître-élèves de l'entente précédente, rapport qui régissait directement le nombre d'enseignants à mettre en disponibilité, il semble certain que l'on ne jouit plus de la même marge de manoeuvre, de la même souplesse quant aux variations dans le nombre de groupes d'élèves et dans leur composition. Le décret 1982-86 fixant maintenant des moyennes et des maxima d'élèves, cela induit les commissions scolaires à rapprocher la moyenne du maximum et même à dépasser le maximum prévu. Il en résulte qu'on requiert ainsi moins d'enseignants, que ceux-ci ont charge de plus d'élèves par groupe et que leur tâche s'alourdit d'autant.

Une telle situation s'aggrave lorsqu'il s'agit du *secteur professionnel* où, très souvent, le nombre d'élèves dépasse le nombre de postes prévus pour les ateliers. On pourra ainsi se retrouver avec 5 ou 6 élèves de plus que ne le permettent les règles de sécurité et les possibilités d'encadrement individualisé de l'enseignement. Ce fait s'ajoute à de nombreux autres qui font de ce secteur un milieu en sérieuse *détérioration physique* (v.g. vétusté des locaux et des équipements), *pédagogique* (v.g. absence de manuels et de matériel didactique) et *psychologique et sociale* (v.g. incertitude quant à l'avenir du secteur, ramassage de tous les cas problèmes au professionnel court, insuffisance de soutien aux professeurs, etc.). Ce secteur en voie de régression devrait faire l'objet de mesures urgentes de réorganisation.

c) Le rythme et les modalités des changements pédagogiques

Depuis 1981, les nouveaux régimes pédagogiques pour le préscolaire, le primaire et le secondaire contiennent des stipulations qui conduisent à des changements nombreux dans l'organisation scolaire, que ce soit pour l'enseignement, les services personnels et les services complémentaires à l'élève. Qu'il suffise de penser à l'abolition des programmes à voies au secondaire, aux nouvelles règles d'attribution du diplôme d'études secondaires, aux nouvelles grilles-matières. Pour l'instant, le Conseil veut examiner trois changements pédagogiques d'importance qui influencent particulièrement la tâche actuelle des enseignants: 1) l'implantation des nouveaux programmes d'études; 2) l'évaluation pédagogique des élèves; 3) l'intégration des enfants en difficulté. Tant par leurs exigences intrinsèques que par les conditions souvent défavorables où elles se réalisent, ces trois mesures ministérielles imposent un poids qualitatif considérablement accru à la tâche des enseignants dans leur activité pédagogique auprès des jeunes.

- Les *nouveaux programmes d'études*, on le reconnaît en milieu scolaire, mettent de l'avant une philosophie, une démarche générale et des objectifs qui exigent le plus souvent de profondes modifications dans le traitement pédagogique qui doit en être fait auprès des élèves, l'appropriation de ces programmes dans leur esprit véritable, leur application concrète dans des situations d'apprentissage appropriées, la recherche des moyens d'enseignement requis, tout cela

exige du temps, une plus longue préparation et suppose de la cohérence en tout ce qui entoure ce développement pédagogique.

Or, les enseignants, comme les administrateurs scolaires rencontrés, déplorent que l'implantation des nouveaux programmes se fasse très souvent sans la préparation et sans les moyens didactiques appropriés. Insuffisance des journées d'étude des nouveaux programmes (de 0 à 5 selon les milieux), disponibilité trop tardive des guides pédagogiques pour l'enseignant (parfois après le début de l'application du programme), absence quasi totale des nouveaux manuels scolaires annoncés pour l'élève ainsi que du matériel didactique et des instruments d'évaluation adaptés aux programmes, voilà d'où provient la vive résistance actuelle envers des programmes dont pourtant on accueille assez bien en général les objectifs et les contenus. Cette situation est plus particulièrement vécue avec difficulté par les titulaires du primaire qui doivent assumer l'enseignement de plusieurs nouveaux programmes. Il en est de même pour tous les enseignants qui doivent, à cause de leur statut, enseigner plusieurs matières sur un ou quelques niveaux. C'est le cas notamment pour les enseignants mis en disponibilité et qui remplacent fréquemment les absents ou encore pour les enseignants du secondaire qui enseignent déjà plus d'une matière.

Il en résulte que les enseignants doivent investir un temps considérable pour tenter de pallier ces carences, et ce d'autant plus que les conseillers pédagogiques, dont le nombre a décliné sensiblement (moins 160 ou 14,6% depuis quelques années)*, doivent maintenant s'occuper plus souvent de diverses matières, ce qui diminue leur capacité réelle de support aux enseignants. Cette situation affecte sérieusement la tâche de l'enseignant: elle la rend plus complexe et plus lourde; elle engendre de l'anxiété et de l'insécurité; elle risque en même temps de décourager les meilleures volontés et de ne faire produire aux nouveaux programmes d'études que de maigres fruits éducatifs.

- *L'évaluation des apprentissages* constitue une dimension importante de la tâche pédagogique des enseignants. Rappelons en premier lieu que la politique d'évaluation pédagogique du ministère de l'Éducation met notamment de l'avant la responsabilité immédiate de l'enseignant autour du concept d'évaluation formative, évaluation qui doit être attentive à chaque élève en vue du diagnostic de ses difficultés et d'une aide pédagogique conséquente. Par ailleurs, les nouveaux programmes d'études, basés sur l'atteinte d'objectifs terminaux bien déterminés, invitent à une évaluation plus serrée.

Or, les enseignants, plutôt habitués à l'évaluation de type sommatif, n'ont pas encore été vraiment entraînés à cette nouvelle manière de faire. Il semble que l'instrumentation requise fait aussi encore largement défaut. Quand elle existe dans certaines commissions scolaires, elle pêche souvent par son caractère quasi impraticable dans le vif de l'action en classe. De plus, l'hétérogénéité croissante

* Fichier PERCOS du ministère de l'Éducation.

(élèves en difficulté, élèves de diverses ethnies, etc.) et le nombre élevé d'élèves dans la composition des groupes compliquent d'autant l'individualisation de l'enseignement et l'évaluation formative. Cette situation s'aggrave par le fait de la croissance notable du nombre de classes jumelées* tant dans les milieux ruraux qu'urbains.

En second lieu, il faut mentionner que le régime pédagogique comporte l'obligation de transmettre cinq (5) rapports aux parents en matière d'évaluation. Tant au préscolaire et au primaire qu'au secondaire, il semble quasi impossible de s'acquitter de façon convenable du premier rapport (en octobre). C'est le cas notamment pour les spécialistes au primaire et les professeurs de matières à un ou deux crédits au secondaire. Pour eux, le nombre élevé d'élèves et le peu de temps écoulé ne permettent pas de les connaître vraiment et de les évaluer individuellement.

- *La nouvelle politique d'intégration des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage constitue une orientation éducative majeure et une dimension importante de la tâche actuelle des enseignants.* Contrairement aux pratiques des quelque quinze dernières années où l'on regroupait vite ces enfants en difficulté dans des classes spéciales, on tend maintenant à les maintenir dans le milieu le plus normal possible: la classe.

Théoriquement, selon la politique ministérielle, cette intégration devrait se faire en vertu des principes du «système en cascade», système qui suppose l'intervention première du titulaire, intervention assortie d'une assistance graduée de ressources extérieures spécialisées à l'intérieur de limites au-delà desquelles l'enfant en difficulté, ne pouvant s'intégrer, doit être placé dans une classe ou dans une institution spéciale.

En milieu scolaire, on ne semble pas remettre en question le bien-fondé de cette politique d'intégration. Mais, dans les faits, on a exposé au Conseil, à la grandeur du Québec, que l'intégration est loin de se faire partout de façon cohérente, soucieuse du bien des enfants et respectueuse de la compétence des enseignants. Très souvent, les conditions minimales et essentielles du succès de l'intégration n'existent tout simplement pas et révèlent un sérieux manque de planification et de contrôle. Il en résulte que des erreurs manifestes dans la réalisation de l'intégration suggèrent naturellement l'idée d'«intégration sauvage», laquelle, ultimement, peut donner des résultats contraires à ceux qu'on devrait obtenir normalement.

Le Conseil a entendu de nombreux témoignages révélant qu'une intégration abusive ou mal conduite place souvent élèves et enseignants dans des situations délicates. Si l'enseignant peut en général et sans grand support extérieur se tirer d'affaire avec des élèves connaissant des troubles légers d'apprentissage, la présence en classe d'élèves souffrant gravement de problèmes d'apprentissage, de

* Ces classes, que l'Office de la langue française dénomme classes multiprogramme, correspondent à ce qu'on appelle couramment classes à divisions multiples.

mésadaptations socio-affectives ou de handicaps psychomoteurs ne va pas sans compliquer sa tâche à l'extrême. Il en résulte, sinon un désarroi total, du moins, assurément, un surcroît de préparation, d'attention, d'encadrement et d'évaluation ainsi qu'un besoin pressant de ressources spécialisées (v.g. orthophonistes, orthopédagogues, psycho-éducateurs, ergothérapeutes, physiothérapeutes) qui ne sont d'ailleurs pas toujours disponibles en quantité suffisante.

Face à cette situation, dont les causes sont nombreuses, plusieurs intervenants ont déploré la disparition du rapport maître-élèves de l'ancienne convention collective qui permettait un nombre déterminé d'enseignants pour le dénombrement flottant*. On s'en prend vivement aussi aux règles budgétaires et à la manière de les appliquer. Sur ce dernier point, les représentants de commissions scolaires ont affirmé que les contraintes financières les amenaient à hâter l'intégration et même, en certains cas, à abolir totalement le secteur de l'adaptation scolaire. Une telle question sera à approfondir afin de voir comment et dans quelle proportion les subventions reçues pour les enfants en difficulté sont utilisées pour leur fin propre. Bref, c'est là une épine enfoncée dans le flanc de l'école et elle rend assez dramatique la situation de nombreux enseignants tout autant que des élèves, en difficulté ou non, qui doivent, des plus doués aux moins doués, souffrir les effets d'une intégration inopportune ou mal réalisée.

d) La rigidité et l'éparpillement de l'organisation de l'enseignement

On a parlé précédemment des effets d'alourdissement de la tâche dus aux changements liés aux nouveaux régimes pédagogiques. Il convient, tant pour comprendre la situation de l'enseignant que celle de l'élève, de mettre davantage en lumière les conséquences de l'organisation de l'enseignement telle que déterminée par le régime pédagogique du secondaire. Trois aspects doivent être particulièrement soulignés.

Le premier est la *saturation complète de l'horaire de l'élève par des cours exclusivement*: v.g. 36 périodes contiguës en une dizaine de matières sur 6 jours découpés en 6 tranches horaires. Il en résulte une extrême difficulté de vivre des relations maître-élèves adaptées et différenciées où le soutien pédagogique individuel et l'animation de projets collectifs disposeraient d'un minimum de temps et de possibilité.

En second lieu, il faut constater l'*éparpillement de l'enseignement de plusieurs matières à raison d'une ou deux périodes par 6 jours*, ce qui accroît, on l'a vu, le nombre de groupes d'élèves à rencontrer et rend plus souvent qu'autrement superficiel le contact avec les jeunes.

Enfin, *la rigidité et l'uniformité semblent caractériser l'interprétation qu'on se fait de la grille-matières et de la grille-horaire*. Règle générale,

* Système qui assure des services d'appoint hors classe et de courte durée aux élèves en difficulté afin que ceux-ci puissent fonctionner normalement dans leur classe régulière.

on a tendance à identifier les deux et à ne pas utiliser la marge de manoeuvre et la souplesse que permet la grille horaire*...

Cette situation, estime le Conseil, ne peut trouver sa solution définitive dans les seuls termes d'une stabilisation ou d'une diminution du temps d'enseignement. *Il faut, selon lui, en arriver à surmonter cette dispersion de l'enseignement, à aérer le temps horaire de l'élève, à revaloriser les relations maîtres-élèves autres qu'en situation collective de cours et à rendre de plus en plus valables les tâches d'encadrement, de récupération et de soutien pédagogique.*

Le Conseil est d'avis que la chose deviendra possible si l'on se met sans tarder à la recherche de modèles plus diversifiés et plus souples de l'organisation des horaires. Ainsi, par exemple, il est sans doute possible, par rapport à un horaire de référence pour l'élève de 36 périodes sur 6 jours, de réserver 2 ou 3 de ces périodes à des activités personnelles d'apprentissage, à la consultation des enseignants, à des activités étudiantes intégrées à l'horaire. Il est sans doute possible aussi de moins étaler des enseignements où le grand nombre de groupes devient un problème: par exemple, concentrer l'éducation au choix de carrière en 3^e secondaire, ou concentrer en une demi-année des matières telles que l'écologie, la biologie, la géographie, et libérer une période par cycle pour l'étude ou deux périodes de suite s'il y a atelier ou laboratoire. L'enseignement de deux matières connexes aux mêmes élèves par les enseignants qui le peuvent peut aussi contribuer à une meilleure connaissance de ces élèves.

Le Conseil est convaincu qu'un tel assouplissement doit être recherché et qu'il importe plus que tout de faire en sorte que soient synchronisées les périodes d'activités des élèves et les périodes de disponibilité des enseignants. Il reviendra sur cette question dans son rapport final, mais il estime que l'on peut déjà agir dès la prochaine année scolaire si l'on change sa perception de ce qu'est la grille-horaire et si l'on vise avant tout la qualité des relations maître-élèves. Ainsi, les enseignants cesseront d'être de simples donneurs de cours et leur tâche éducative autre que l'enseignement — plus substantielle certes mais plus riche — sera une source plus grande de satisfaction. Si l'on réussissait une telle réorganisation, il est probable qu'à l'intérieur du temps de présence obligatoire, une augmentation de la tâche éducative serait préférée par les enseignants à une situation qui fait déjà d'eux et le fera encore davantage l'an prochain presque de simples donneurs de cours.

e) Le contexte général entourant l'exercice de la profession enseignante

Dans son rapport final, le Conseil traitera de façon plus particulière du contexte général entourant l'exercice de la profession enseignante. À son avis, ce contexte est d'une grande importance et il doit être bien analysé lorsqu'il s'agit de juger de l'action pédagogique des enseignants ou d'évaluer l'opportunité de modifier les exigences de leur tâche.

* Par exemple, l'article 26 du régime pédagogique du secondaire stipule: «Le temps associé à chaque crédit correspond normalement à 25 heures d'activités. Toutefois, la commission scolaire peut répartir différemment ce temps à la condition qu'elle s'assure de la réalisation des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus notionnels obligatoires compris dans les programmes d'études».

Ce qui frappe d'abord l'observateur, c'est le *climat d'insatisfaction* qui règne dans tant d'écoles, en particulier depuis la dernière ronde de négociations. Les enseignants ont fait savoir au Conseil qu'ils estiment maintenant leur image ternie dans le public; ce fait les discréditerait nettement et aurait amené des changements négatifs durables dans leurs rapports avec les parents et les élèves.

Le fait aussi que les conditions de travail aient été décrétées laisse les enseignants sous l'impression qu'ils ne sont plus partie prenante dans la détermination des conditions pédagogiques de leur milieu de travail, surtout sur ce qui touche l'intégration des élèves en difficulté et les nouveaux programmes. Ce sentiment est renforcé par des carences sérieuses dont le Conseil a été saisi en ce qui a trait à la *participation* des enseignants. Sur ce dernier point, tant dans les modalités (v.g. les délais, l'information) et les contenus (v.g. l'importance des sujets), de la participation que dans les attitudes des intervenants (v.g. la loyauté, le respect), des efforts considérables devront être faits si l'on veut faire de la participation un moyen réel de mettre à contribution la valeur pédagogique des enseignants et en arriver à une réelle concertation au niveau des écoles et des commissions scolaires.

Tous les intervenants déplorent aussi le fait qu'on en soit arrivé maintenant à un *minutage excessif* du temps de présence de 27 heures dans un très grand nombre d'écoles. La souplesse que devait offrir une définition plus globale de la tâche semble perdue au profit d'une comptabilité rigide et complexe du temps de travail autre que l'enseignement. On se retrouve ainsi avec des feuilles de route où s'accumulent des tâches atomisées les plus hétéroclites et souvent fort peu utiles sur le plan pédagogique.

Tout cela, qu'on interprète comme du mépris envers le caractère professionnel des enseignants, a entraîné chez eux une démotivation et une dévalorisation réelles qui disposent mal à l'effort supplémentaire qu'exigent l'accroissement de leur tâche et les changements pédagogiques mentionnés précédemment.

La plupart des intervenants ont mis en lumière un fait non négligeable: *l'impact de l'évolution sociologique, culturelle et économique sur l'école*. L'éclatement de la famille, l'évolution du comportement des jeunes eux-mêmes envers les adultes, le pluralisme grandissant de l'effectif étudiant en termes de langue et de culture, l'existence de zones de pauvreté, le développement de la violence, tout cela affecte de larges couches de l'effectif enseignant, donne à leur tâche une complexité et un poids plus grands et influence la réalisation des objectifs éducatifs.

Cette réalité sociale se répercute particulièrement dans les *milieux économiquement défavorisés* où, dans les grands centres urbains en particulier, entre 30% et 40% des familles vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans ces milieux, où il est très difficile de maintenir des équipes d'enseignants stables, la tâche des enseignants devient extrêmement exigeante. Là plus qu'ailleurs, on ressent le choc des valeurs, les difficultés de comportement des jeunes, l'échec pédagogique, l'isolement, l'instabilité. Là se pose de façon plus urgente la nécessité de

s'adapter pédagogiquement aux diverses catégories d'élèves et de développer des modes de travail renouvelés avec les collègues et le milieu lui-même. Il en résulte un état de fatigue et de stress plus accentué face aux défis souvent inédits qu'on doit y relever chaque jour.

Le Conseil a pu aussi constater que l'exercice de la profession enseignante prend une dimension toute particulière dans *les régions éloignées géographiquement* telles que la Côte-Nord, la Gaspésie, l'Abitibi et le Témiscamingue. En ces milieux, qui se prêtent mal aux modes d'organisation ordinaires, tout se complique à cause de l'étendue du territoire, de la faible densité démographique, de l'isolement des enseignants, de leur éloignement des centres de perfectionnement, des coûts plus grands à encourir, des difficultés de communication... Il en résulte que l'enseignement et la réalisation des changements pédagogiques se retrouvent très souvent dans des situations peu facilitantes et même nettement défavorables.

Dans ces régions géographiquement éloignées, la situation des *enseignants anglophones* est particulièrement pénible non seulement à cause de leur dispersion géographique mais aussi à cause de l'isolement culturel où vivent ces enseignants.



Chapitre II

Conclusions et recommandations

Le portrait d'ensemble que le Conseil a recueilli dans ses audiences nationales et régionales ainsi que dans les visites de son équipe de recherche dans les écoles en est un d'un milieu scolaire qui absorbe avec des difficultés majeures les changements en cours. Il est surtout celui d'un personnel enseignant démoralisé, démotivé, inquiet et essoufflé, dont près des deux tiers des membres, en certains milieux, affirment qu'ils quitteraient leur profession s'ils en avaient la possibilité. Un personnel dont le taux d'absence courte pour maladie a parfois jusqu'à triplé pendant que le taux s'élève aussi pour les absences longues et pour les demandes de congé sans solde ou à temps partiel. Ce fait crée des problèmes de remplacement fort coûteux et de sérieuses difficultés de continuité pédagogique.

Aux contrecoups psychologiques des derniers conflits syndicaux-patronaux s'ajoute le sentiment généralisé que l'on impose au système d'éducation des changements simultanément trop nombreux, trop rapides, insuffisamment planifiés et inadéquatement supportés par des ressources humaines et des moyens techniques appropriés.

Dans ce contexte, la discussion sur une augmentation de la tâche de 30 minutes au primaire ou d'une période de 50 minutes au secondaire ne peut se faire sur une base strictement mathématique: on se heurte vite à la difficulté de définir objectivement ou scientifiquement les seuils à ne pas dépasser. Car tant de facteurs entrent en jeu, par exemple le nombre d'élèves et de groupes, les niveaux d'enseignement, le nombre de matières enseignées, les catégories d'élèves, le matériel disponible...

Au contraire, il faut prendre en considération la conjoncture existante et aviser sur ce qui est le plus pertinent et le plus prudent de faire.

Or, depuis trois ans au Québec, faut-il le rappeler, de nombreux changements ont été annoncés simultanément dont la réalisation a pris à bien des égards une tournure différente de celle que promettait *L'école québécoise*. Après quelques années de mise en oeuvre, force est de constater d'abord que ces changements sont loin d'être achevés, que leur nombre et leur rythme mêmes déroutent une large partie du milieu scolaire et que le gros des énergies des prochaines années devra être consacré à achever et à consolider l'oeuvre entreprise.

Il faut constater aussi que des procédures de gestion malhabiles sont souvent venues rendre plus aléatoire l'issue d'une réforme dont les objectifs d'ensemble demeurent pourtant souhaitables en eux-mêmes. Ainsi, on n'a pas respecté toute la cohérence nécessaire en lançant les nouveaux programmes sans s'assurer des moyens essentiels de les appliquer; on pourrait en dire autant pour la mise en oeuvre de l'intégration des enfants en difficulté. En matière de gestion des ressources humaines, on a sacrifié une part importante du climat général et de la capacité de dépassement des enseignants au profit d'une application strictement comptable du décret en termes de minutage des activités.

Dans ce contexte, une élévation de tâche de 30 ou de 50 minutes, qui serait davantage tolérable à la rigueur dans un système stable, prend figure de goutte d'eau qui fait déborder le vase et devient tout simplement un facteur supplémentaire de détérioration.

Pour sa part, le Conseil a constaté avec évidence que la tâche actuelle des enseignants dépasse de beaucoup les 27 heures de présence obligatoire à l'école et qu'elle est beaucoup plus complexe et exigeante qu'on ne le croit généralement. À cet égard, il faut rappeler, comme on l'a expliqué dans les sections précédentes, que travailler avec des jeunes est une tâche qui demande beaucoup de ressourcement pédagogique, de préparation de leçons, de corrections de travaux, d'évaluation des apprentissages, de suivi pédagogique, de communications avec les parents et le milieu en général. Une tâche aussi qui est reliée présentement à d'exigeantes transformations pédagogiques qui se traduisent notamment à travers les nouveaux programmes d'études et les nouvelles politiques d'évaluation pédagogique et d'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

C'est pourquoi, à court terme et sous le signe de l'urgence, le Conseil formulera maintenant quelques propositions concernant la tâche des enseignants et l'organisation de l'enseignement en 1984-1985. Il ne prétend pas toutefois apporter par là une solution définitive aux problèmes analysés car il lui faudra continuer à approfondir de nombreux éléments qui s'y rattachent.

Le Conseil recommande donc:

1. Quant à la tâche éducative pour 1984-1985

Considérant que les services de soutien pédagogique et d'encadrement aux jeunes sont jugés essentiels et que toute augmentation du temps d'enseignement risque de diminuer les services globalement offerts à l'élève;

Considérant que la conjoncture actuelle des changements pédagogiques impose déjà une tâche complexe et lourde aux enseignants;

Considérant qu'il importe de restaurer un climat gravement compromis et de ne pas risquer, par une augmentation de la charge de travail, d'accroître encore l'essoufflement actuel,

le Conseil recommande:

— *de maintenir en septembre 1984 le temps d'enseignement au niveau de celui qui a prévalu en 1983-1984.*

2. Quant aux spécialistes au primaire

Considérant que la situation des spécialistes au primaire est souvent fort défavorable à de bonnes relations pédagogiques avec les élèves à cause des modes d'organisation de l'enseignement;

Considérant que la tâche de ces enseignants est le plus souvent très lourde à cause de leur statut d'itinérants entre plusieurs écoles,

le Conseil recommande:

- *de considérer pour eux le temps moyen d'enseignement comme étant un temps maximum s'ils doivent effectuer de longs et nombreux déplacements entre les écoles;*
- *d'inclure ces déplacements dans leur tâche éducative;*
- *d'exempter ces spécialistes itinérants de la surveillance d'élèves afin de combler le temps prévu pour leur tâche éducative;*
- *de prendre des mesures afin de diminuer le nombre d'enseignants itinérants et de limiter le nombre d'écoles à visiter;*
- *de limiter à vingt (20) le nombre de groupes à rencontrer sur cinq (5) jours ou fixer des périodes d'enseignement de 50 à 60 minutes ou concentrer ces enseignements sur une base semestrielle.*

3. *Quant aux professeurs de matières à une (1) ou deux (2) périodes au secondaire*

Considérant que la situation de ces enseignants les amène à rencontrer un nombre trop considérable de groupes et d'élèves;

Considérant qu'ils sont gravement entravés dans l'établissement de relations humaines et pédagogiques essentielles avec les élèves;

le Conseil recommande:

- *de limiter à vingt (20) le nombre de groupes à rencontrer sur cinq (5) jours pour le cas des matières à une période d'enseignement et à douze (12) groupes pour le cas des matières à deux (2) périodes d'enseignement;*
- *d'inciter fortement à ce que ces enseignants enseignent deux matières connexes au même groupe d'élèves.*

4. *Quant aux nouveaux programmes d'études*

Considérant que l'application réussie des nouveaux programmes se situe au coeur de l'atteinte des objectifs éducatifs;

Considérant que cette opération est très exigeante et requiert une grande cohérence entre la préparation des enseignants et la disponibilité des manuels scolaires et des instruments didactiques adaptés aux programmes,

le Conseil recommande:

- *de placer un moratoire sur les programmes qui deviennent obligatoires et pour lesquels les instruments pédagogiques pour les enseignants et (ou) le*

matériel didactique pour les élèves ne sont pas disponibles.

5. Quant à l'intégration des élèves en difficulté

Considérant que, dans son application, l'intégration des enfants en difficulté constitue pour les enseignants et pour les élèves une mesure qui n'est pas sans conséquences importantes;

Considérant que des correctifs essentiels doivent être apportés à la pratique actuelle,

le Conseil recommande:

- d'assurer, particulièrement au 1er cycle du primaire, un meilleur dépistage des élèves connaissant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;*
- d'assurer une information adéquate à l'enseignant sur tout enfant en difficulté qu'on lui confie et l'informer des mesures d'appui disponibles;*
- d'appliquer rigoureusement la politique ministérielle basée sur le «système en cascade», de rendre disponibles les ressources spécialisées prévues dans ce système et de respecter les limites à ne pas dépasser pour l'intégration;*
- d'utiliser spécifiquement pour l'intégration les ressources monétaires prévues à cette fin dans les enveloppes budgétaires;*
- d'abaisser le nombre moyen et le maximum d'élèves dans les classes spéciales recevant des enfants multi-handicapés.*

6. Quant à l'enseignement professionnel

Considérant que la situation de l'enseignement professionnel et de ceux qui y oeuvrent se dégrade de façon inquiétante;

Considérant que l'on doit y sauvegarder les conditions minimales de qualité pédagogique,

le Conseil recommande:

- d'assurer dans les ateliers, pour des fins pédagogiques et sécuritaires, le nombre de postes compatibles avec le nombre d'élèves qui fréquentent ces ateliers.*
- de respecter rigoureusement les rapports de pondération établis pour les différentes catégories d'élèves;*
- de faire en sorte que les élèves qui connaissent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage continuent d'être considérés comme tels lorsqu'ils sont inscrits au professionnel court et que ceux qui leur enseignent puissent compter sur les ressources et les services nécessaires.*

7. Quant au minutage de la tâche des enseignants

Considérant que le concept de tâche globale ne doit pas conduire, au contraire, à un minutage abusif de chaque activité des enseignants:

Considérant qu'en cette matière doivent prévaloir les besoins éducatifs réels des jeunes et une présence qui permette aux enseignants de remplir leur rôle pédagogique et éducatif,

le Conseil recommande:

- *d'appliquer le concept de tâche globale d'une manière souple en fonction des besoins des jeunes à l'école et d'une manière respectueuse du sens professionnel des enseignants dans le cadre d'une concertation au niveau de l'école.*

Les recommandations qui précèdent ne touchent brièvement qu'à un certain nombre d'aspects de la vaste question de la condition enseignante. Des aspects tels que la formation et le perfectionnement, la participation et les communications, la circulation de l'information, l'autonomie professionnelle, la mise en disponibilité, l'absentéisme, les modalités d'affectation des enseignants, l'enseignement à l'éducation des adultes, par exemple, mériteront en temps et lieu un approfondissement adéquat.

À la suite du présent rapport préliminaire que justifie la conjoncture présente, le Conseil s'y appliquera dès maintenant en vue de son rapport final. Il estime, il croit nécessaire de le rappeler, que de nombreuses alternatives peuvent être envisagées afin d'améliorer les modes d'organisation de l'enseignement. À cet égard, il importe que tous se mettent dès maintenant en état de réflexion et de recherche.



Annexe I

Collaborations reçues par le conseil dans son étude sur la condition enseignante

1) Audiences régionales

Dates: Du 6 mars au 5 avril 1984

Lieux: Treize (13) villes réparties dans chacune des grandes régions du Québec

Organismes, groupes et personnes rencontrés en audiences publiques: 134, soit:

60 syndicats d'enseignants (46 francophones
14 anglophones)

44 commissions scolaires (42 francophones
2 anglophones)

1 syndicat de professionnels non enseignants

6 comités de parents

6 groupes de directeurs d'école

2 groupes d'étudiants

5 groupes d'enseignants spécialistes

4 groupes de facultés de sciences de l'éducation

3 comités de responsables en pédagogie (2 francophones
1 anglophone)

1 comité mixte MAS/MEQ pour un centre d'accueil

2 écoles

2) Audiences nationales

Dates: 9, 10, 11, 16 et 17 avril 1984

Lieu: Montréal

Organismes rencontrés: 16, soit, par ordre de présentation des mémoires:

— La Fédération québécoise des directeurs d'école

— La Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (CSN)

— Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec

— L'Association Québécoise des Conseillers au Service de l'Éducation Chrétienne

— L'Association des cadres scolaires du Québec

— L'Association des formateurs d'adultes du Québec

— Le Mouvement Laïque Québécois

- L'Association des administrateurs scolaires du Québec (QASA)
- L'Association des directeurs généraux des commissions scolaires
- L'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES)
- L'Association des enseignants catholiques du Québec (PACT)
- Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal
- La Centrale de l'enseignement du Québec
- Le Syndicat des professionnelles et professionnels du réseau scolaire du Québec (CEQ)
- La Fédération du personnel de soutien (CEQ)
- La Fédération des professionnels des services éducatifs du Québec
- La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
- La Fédération des comités de parents du Québec
- L'Association Provinciale des Enseignants Protestants du Québec (PAPT)

3) Entrevues dans les écoles

La recherche menée par l'interview de groupe a permis de recueillir l'opinion spontanée de plus de trois cents (300) enseignants sur leur condition vécue dans une cinquantaine d'écoles du Québec. Les écoles choisies représentent divers types de milieux (urbain, rural, favorisé/défavorisé, francophone/anglophone) et divers types d'écoles (primaire/secondaire, privée/publique, petite/grande, 1er cycle/2e cycle). Elles se répartissent dans les régions métropolitaines de Québec et Montréal et dans une dizaine d'autres régions du Québec.

4) Communications hors audiences

En plus des mémoires qui furent déposés lors des audiences publiques, le Conseil a reçu jusqu'ici quelque cent vingt (120) mémoires qui lui furent présentés directement par des organismes et des individus sans passer par la place publique.

Annexe II

Extrait du décret sur la tâche de l'enseignant et son aménagement

CHAPITRE 8-0.00 LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT

8-1.00 PRINCIPES GÉNÉRAUX

8-1.01 Les conditions de l'exercice de la profession d'enseignant doivent être telles que l'élève puisse bénéficier de la qualité d'éducation à laquelle il est en droit de s'attendre et que la commission et les enseignants ont l'obligation de lui donner.

* 8-1.02 L'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques fait l'objet de consultation auprès de l'organisme de participation des enseignants au niveau de la commission.

* 8-1.03 Le changement de bulletins utilisés par la commission fait l'objet de consultation auprès de l'organisme de participation des enseignants au niveau de la commission.

8-2.00 FONCTION GÉNÉRALE

8-2.01 Il est du devoir de l'enseignant de dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves ainsi que de participer au développement de la vie étudiante.

Dans le cadre de ces devoirs, les attributions caractéristiques de l'enseignant sont de:

- 1.- préparer et présenter des cours et des leçons dans les limites des programmes autorisés;
- 2.- collaborer avec les autres professionnels enseignants et non enseignants de l'école en vue de prendre les mesures appropriées pour servir les besoins individuels de l'élève;
- 3.- organiser et superviser des activités socio-culturelles, sportives et récréatives;
- 4.- organiser et superviser des stages industriels en collaboration avec les entreprises du milieu;
- 5.- assumer les responsabilités d'encadrement auprès d'un groupe d'élèves;
- 6.- évaluer le rendement et le progrès des élèves qui lui sont confiés et en faire rapport à la direction de l'école et aux parents selon le système en vigueur établi après consultation de l'organisme déterminé dans le cadre du chapitre 4-0.00;

- 7.- surveiller la conduite des élèves qui lui sont confiés ainsi que celle des autres élèves lorsqu'ils sont en sa présence;
- 8.- contrôler les retards et les absences de ses élèves et en faire rapport à la direction de l'école selon le système en vigueur établi après consultation de l'organisme déterminé dans le cadre du chapitre 4-0.00;
- 9.- participer aux réunions en relation avec son travail;
- 10.- s'acquitter d'autres fonctions qui peuvent normalement être attribuées à du personnel enseignant.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président

Claude BENJAMIN
Sainte-Foy

Vice-président

Lucien ROSSAERT
Secrétaire général et
directeur des services aux
étudiants à la C.S. Richelieu-
Valley, Mont-St-Hilaire

Membres

Kathryn ANDERSON
Directrice, Centre Dialogue
de l'Église Unie du Canada
Montréal

Louis BALTHAZAR
Professeur titulaire
Université Laval
(présentement en année
sabbatique)
Montréal

Daniel BARIL
Enseignant en éducation
humaine et sociale et
président du mouvement
laïque québécois
Montréal

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ
Membre de l'A.F.E.A.S.
Rimouski

Jean-Guy BISSONNETTE
Président du Comité catholique
Longueuil

Jules BÉLANGER
Professeur au Cégep de la
Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER
Coordonnateur des ventes et de
la mise en marché, Groupe Samson
Beauport

Claude CAPISTRAN
Directeur général
Commission scolaire de Varennes
Sorel

Claude DUCHARME
Directeur québécois des
Travailleurs Unis de
l'Automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK
Conseillère pédagogique pour les
milieux défavorisés à la
C.E.P.G.M.
Montréal

Henri GERVAIS
Technicien en laboratoire
de photos
Radio Canada
Brossard

Pierrette GIRARD-FRARE
Directrice de l'École secondaire
Joseph-Charbonneau
Duvernay — Laval

Alain LARAMÉE
Chargé de cours en communication
et étudiant en doctorat
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE
Présidente du Comité protestant
Hudson Heights

Rosaire MORIN
Économiste et écrivain
Montréal

Monique MUS-PLOURDE
Membre de comités de parents
Montréal

Stephen PAVELKO
Principal de l'École
Mgr Harold Doran
Junior High School
Deux-Montagnes

Yvan PELLETIER
Directeur
École institutionnelle
Mgr-Boucher
Kamouraska

Ann ROBINSON
Professeur de droit,
Université Laval
St-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON
Secrétaire général
C.S.R. Carignan
Tracy

Françoise SIMARD
Enseignante en histoire et
enseignement religieux
Polyvalente Dominique-Racine
Chicoutimi

Victor TÉBOUL
Directeur de la Revue Jonathan
Montréal

Secrétaire
Raymond PARÉ

